

## Compte-rendu du Conseil d'école du 5 novembre 2020

Le Conseil d'école s'est déroulé à distance en limitant à trois parents représentants et trois enseignants.

Un document préparatoire avait été transmis au préalable à tous les membres de droit du Conseil d'école, pour recueillir leurs remarques.

### Présents en « visio-réunion »:

#### Mairie :

Mme Elisabeth Lassalle

#### DDEN :

Jean Marie Muller

#### Parents d'élèves :

Mmes Sarah Corazzi, Marie Langer, M. Iker Aguirre

#### Enseignants et directeur :

Mmes Odile Bergeret, Marie-Agnès Rognard, Nadège Fournier, M. Tanguy Saler

### **1- Fonctionnement du conseil :**

#### **-Résultat des élections des représentants au conseil d'école ;**

La liste RPE le Parc a été élue avec 61,5% des voix (174 suffrages exprimés dont 19 blancs ou nuls), ce qui représente une forte participation.

Merci aux parents qui se sont présentés ; la liste, qui devait compter un minimum de 8 parents, en compte 14 . A titre de comparaison , il était souvent difficile de trouver 12 personnes les années précédentes pour 12 classes en élémentaire chef-lieu.

**-Dates et heures des prochains conseils : 22 février et 7 juin à 18h30**

### **2- Informations et avis du conseil d'école :**

#### **- Organisation de l'école :**

<b>▼ Libellé ▲</b>	<b>▼ Niveaux ▲</b>	<b>Nb d'élèves</b>
CE1 Odile BERGERET	CE1	24
CE2 Tanguy SALER - Yannick PERROTIN	CE2	27
CM1 Nadège FOURNIER -BIDOZ	CM1	24
CM2 Arnaud LAMBERT	CM2	20
CP CE1 Séverine COLLETTI	CP - CE1	23 (16/7)
GS CP Annabel MORELLI	GS - CP	22 (12/10)
MS GS Gaëlle CHAPUIS - Mathilde LAUTRE	MS - GS	24 (11/13)
PS MS Marie-Agnès ROGNARD	PS - MS	26 (21/5)

L'effectif à ce jour est de 190 élèves.

3 ATSEM : Mmes Sandrine Pellarin, Marie-Claire Parent et Korinne Métral.

Les enseignantes de maternelle apprécient beaucoup leur collaboration, très efficace, et leur envie de participer à notre équipe.

Mme Morelli remercie sincèrement la mairie d'octroyer un temps complet d'ATSEM pour la classe de GS CP.

Deux AESH pour deux élèves en situation de handicap : Mmes Elise Rohat et Laurence Minen, qui s'investissent également beaucoup dans le fonctionnement de l'école du Parc.

### **- Prévisions concernant l'ouverture de l'école du Parc : fonctionnement, équipements, projets.**

Madame Lassalle présente l'état d'avancement des travaux et les échéances prévues.

L'école a eu l'autorisation d'ouverture, et celle-ci aura bien lieu le 4 janvier 2021. La visite prévue avec les enseignants est pour l'instant reportée à la mi-décembre, du fait de la situation sanitaire. Pour la même raison, il n'est plus prévu à ce jour de visite préalable pour les parents. L'idée du vidéo de présentation est étudiée.

Tout le monde espère bien-sûr qu'un confinement général ne viendra pas perturber cette ouverture.

L'équipe enseignante a été reçue en Mairie début octobre pour faire le point sur les équipements. Les enseignants remercient la Mairie pour cette démarche.

Mme Lassalle présente les commandes déjà effectuées ou en cours :

- meublier de base,
- meublier complémentaire et de BCD,
- informatique : 6VPI dont un en GS/CP, 8 tablettes et 8 ordinateurs portables - élèves,
- équipements sportifs avec les rajouts suggérés par les enseignants,
- salle de sieste,
- salle des maîtres avec matériel de façonnage et deux photocopieurs...).

Les enseignants avaient donc pu proposer une liste d'achats de matériel pédagogique collectif pour la maternelle (en lien avec des jeux en double qui viendront du chef-lieu) et pour l'élémentaire (pas de matériel collectif pris au chef-lieu), ainsi qu'une proposition de budget pour acquérir un fonds minimum de livres pour la BCD (2200€).

Une partie du matériel collectif élémentaire a été retenu par la Mairie, ainsi que 500 € pour le fonds de livre pour la BCD (qui servira également, comme l'avait suggéré M. Saler, au périscolaire).

Le prix moyen d'un livre pour BCD étant de 10€ environ, l'école fera appel, avec l'accord du Conseil d'école, à des dons de livres de qualité et en bon état. L'association scolaire envisage l'achat de livres dans le respect de ses statuts.

Une commande de 285€ d'ouvrages BCD a été passée récemment (crédits de 1,50€ alloués aux école de Poisy à cet effet).

La Mairie a attribué à l'école du Parc durant l'été la somme de 500 € pour la rentrée (une

partie des manuels CE1 et CE2), plus 500€ pour la nouvelle classe de maternelle, et l'achat de 30 dictionnaires.

Les enseignantes de maternelle ont été consultées dernièrement pour les tracés en cour de récréation.

M. Muller pose la question du chauffage pour être sûr qu'il n'y ait pas de problème le jour de la rentrée. L'école sera mise en chauffe pendant les vacances de Noël.

### **- Situation sanitaire des écoles**

La situation sanitaire reste difficile depuis mars, et s'est encore compliquée depuis la rentrée du 2 novembre.

Le nouveau protocole a été mis en place sur lequel le directeur peut apporter des précisions. Il est contraignant mais a aussi été plus difficile à concevoir . De nombreux points sont « dans la mesure du possible ».

C'est encore plus le cas au chef-lieu avec la cohabitation des deux écoles, et encore plus certainement pour l'école du Parc , du fait des locaux occupés provisoirement.

Les classes élémentaires n'ont pas de porte de communication entre elles, ce qui rendrait l'absence d'un enseignant problématique , en attendant l'arrivée (éventuelle ...) d'un remplaçant.

Les classes de maternelle n'ont pas d'accès direct à l'extérieur.

Les deux écoles ont du revoir leur organisation en quelques jours. L'école du Parc a maintenu un horaire unique, pour que l'école du chef-lieu (effectifs plus importants) puisse étaler ses entrées et sorties.

Les récréations se refont par classe dans une zone dédiée. Le principal changement est en maternelle, avec le maintien des parents en-dehors des bâtiments et de la cour, et en élémentaire, avec le port du masque par les élèves.

Les enseignants font remarquer le sérieux et le mérite des élèves, qui ne se plaignent pas.

L'école a reçu des masques, dont un lot « enfant- lavables » pour les familles qui auraient des difficultés financières.

### **Remarque des parents relayée par les représentants :**

« Sur ce thème il y a eu de nombreux échanges.

Certains parents commencent à observer des difficultés chez les enfants dues à l'usage prolongé du masque.

D'autres saluent l'initiative de certains enseignants de donner la possibilité aux enfants de faire des pauses très régulières pour aller boire, ce qui leur permet de s'aérer.

La dernière question qui a suscité beaucoup d'intérêt est l'effet des masques sur la pédagogie des enfants et le recours éventuel de masques transparents pour les enseignants et Atsem. »

Effectivement ce n'est pas l'idéal en classe, pour la diction, l'étude des sons, pour entendre les consignes, mais globalement les élèves gardent les interactions entre eux et avec les adultes. Les élèves timides ne semblent pas plus affectés par le masque .

La question des masques transparents est posée, mais à priori rien d'officiel n'est prévu pour en équiper les enseignants . Il semble qu'ils ne seraient pas homologués.

Mme Lassalle fait remarquer que le message est bien passé, les gens ont le masque

autour de l'école.

Merci à la Mairie pour les dispositions qu'elle a pu prendre avant les vacances pour parer à l'absence des ATSEM, et d'une manière générale les collègues, les parents, les agents municipaux qui se sont adaptés parfois à un nouveau rôle.

Les APC de la deuxième période ont été annulées cette semaine, incompatibles avec le fonctionnement de la restauration pour les deux écoles et la limitation du brassage d'élèves.

#### **- Règlement intérieur :**

le règlement intérieur reste provisoirement celui des écoles du chef-lieu; les principaux points en sont rappelés :

-Assiduité : il est demandé aux parents d'être ponctuels, et de signaler toute absence le jour même.

-Il est demandé aux élèves de signaler tout problème à un adulte dès qu'il apparaît, aux adultes d'y répondre, et aux familles d'encourager leurs enfants dans cette démarche. (Ceci afin de garantir un climat scolaire serein et bienveillant).

-Les autorisations d'absences doivent faire l'objet d'une demande préalable, les motifs retenus sont cadrés par l'administration.

Les horaires de la nouvelle école seront les horaires classiques (8h20/11h30 et 13h20/16h30), sauf restriction nécessaire par un protocole.

#### **- Les projets de l'année et leur financement :**

##### **-Cycles sportifs pris en charge par la municipalité sur les installations C2A**

Cycle natation commencé en septembre pour les classes de MS/GS et GS/CP. Madame Lautrec emmenait également les 5 MS de Mme Rognard.

Les conditions sont difficiles : plus de sèche-cheveux, douche savonnée obligatoire.

Merci aux nombreux parents qui se sont proposés pour accompagner et le cas échéant passer l'agrément.

L'école a décidé de suspendre ce cycle pour l'instant, depuis le 2 novembre.

Un autre cycle est prévu pour les CP/CE1 et CE1 au printemps.

Des demandes de créneaux de ski de fond ont été formulées pour les classes de CM1 et CM2, au Semnoz.

##### **-Projets de cycles et de classes**

L'école a fait le choix de ne prévoir qu'un seul projet avec intervenant pour l'instant, en attendant la clarification des situations des associations scolaires et l'entrée dans les locaux.

Il s'agit d'un projet d'architecture avec deux architectes intervenantes, autour de l'ancienne école, la nouvelle, et le village de Poisy actuel et futur. Ce projet rassemble les huit classes et doit débuter la semaine prochaine, si l'architecte a l'autorisation de se déplacer.

5 classes ont demandé à participer au dispositif Ecole et Cinéma, mais à ce jour les cinémas ne peuvent accueillir les écoles.

Sortie à la montagne d'Age pour deux classes (GS CP et MS PS) demain vendredi 6 novembre.

Cette année les CM1 procéderont à l'élection pour deux ans du Conseil Municipal des Enfants ; nous espérons qu'un vote pourra avoir lieu par classe en Mairie.

### **3- Questions diverses :**

Suivi des élèves : l'école a fait le choix de monopoliser des moyens supplémentaires au profit de huit élèves de CE1, avec un stage de soutien de 12 heures durant les vacances d'automne. Les évaluations nationales ont confirmé que le confinement intervenu en mars a eu des conséquences en particulier pour les élèves de cet âge, qui n'ont pas bénéficié d'une année de CP normale.

Les classes d'élémentaire ont participé comme partout en France à l'hommage rendu au professeur Samuel PATY.

### **Questions des parents d'élèves :**

#### **1- Portions à la cantine :**

Certains parents remontent le fait que leurs enfants ont faim le midi après leur repas et questionnent la taille des portions accordées.

Selon les retours de la Mairie, il y a suffisamment pour chaque élève, avec des denrées prévues également pour être servies les jours suivants.

#### **2- Contrôle de la qualité de l'air dans le nouveau bâtiment du Parc :**

D'autres parents demandent des informations plus précises sur ce qui sera engagé pour contrôler la qualité de l'air dans la bâtiment neuf.

Ils font référence au point suivant soulevé par le ministère :

<https://www.ecologie.gouv.fr/qualite-lair-interieur>

Vous avez plus de détails ici, notamment en page 3, avec des suggestions d'action.

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan\\_QAI\\_23\\_10\\_2013.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan_QAI_23_10_2013.pdf)

Ces parents aimeraient être informés sur les dispositions prises pour assurer la qualité de l'air et limité les risques de pollution dus aux matériaux neufs et pouvant influencer la santé des enfants.

Réponse de Mme Lassalle : la construction répond aux normes et a été validée. Le système de ventilation fonctionne et l'école est aérée les deux mois précédant l'ouverture.

#### **3- Port du masque:**

(remarque traitée plus haut)

#### **4- Factures pour parents séparés :**

Les factures scolaires ne peuvent pas être divisées en deux et que chaque parent reçoive sa facture correspondante. Ceci pose problème dans certaines familles monoparentales.

Il semblerait que ce thème ait été traité il y a deux ans et nous n'avons pas pu élucider ce qu'il en est advenu à cette époque alors on s'est permis de la remettre d'actualité.

Réponse de Mme Lassalle : ce système est déjà mis en place depuis plusieurs années. Il reste cependant quelques cas de situations complexes pour lesquels il ne peut pas être appliqué (changement de parent concerné au jour le jour par exemple).

Séance levée à 20h.

Le secrétaire de séance, Tanguy Saler